

Compte rendu cnu qualifications section 27 Janvier 2014

Par les Elus SNESUP

Composition de la section 27 :

48 membres titulaires + 48 membres suppléants

Répartition résultant des élections d'octobre 2011 :

- Collège PR :
 - 2 SNESUP ; 6 Specif ; 2 Sgen cfdt ; 2 alternative ; 1 sup' recherche ; 1 indépendant ; 2 Equilibre
- collège MCU :
 - 5 SNESUP ; 4 Specif ; 2 Sgen cfdt ; 2 alternative ; 1 sup' recherche ; 2 Equilibre

Bureau de la section :

Nom	Prénom	Etablissement	Fonction	
MONTANVERT	ANNICK	IUT2 Grenoble	Présidente	SPECIF
FAUDOT	DOMINIQUE	Bourgogne	1ère vice-présidente	SNESUP
POIRRIEZ	VINCENT	Valenciennes	Assesseur PR	SGEN-CFDT
LOPISTEGUY	PHILIPPE	IUT Bayonne	2ème vice-président	Alternative
MAABOUT	SOFIAN	Bordeaux 4	1er Assesseur MC	Sup recherche
LE PEVEDIC	Brigitte	IUT Vannes	2ème Assesseur MC	SPECIF

Réunion du bureau pour affectation des rapporteurs

Cette affectation est très régulière et consensuelle. Le premier rapporteur est spécialiste de la thématique principale de la thèse, le second est petitement ou pas du tout spécialiste. Chaque rapporteur se voit attribuer entre 45 et 50 dossiers.

Vu le grand nombre de dossiers, (984 avec 782 MCF et 202 PR, 1020 en 2012, 1090 en 2011, 842 en 2010, 788 en 2009), nous commençons par répertorier les dossiers non reçus par les 2 rapporteurs afin d'établir un planning au plus juste. Ce nombre ne nous permet pas d'autoriser plus de 3 minutes par dossier. Ce qui déjà nous amène à environ 11h par jour sur 5 jours. Le travail en amont est alors fondamental pour extraire les éléments objectifs (formation initiale, qualité de la thèse avec contenu des rapports, enseignement, ...).

1 Qualifications MCF

1.1 Remarque générale

Malgré le nombre de dossiers et le temps imparti aux 2 rapporteurs, si une discussion doit avoir

lieu sur certains candidats nous prenons le temps afin d'obtenir une majorité sur l'avis de la section. Nous n'avons pas qualifié certains candidats ayant 2 avis favorables et a contrario, qualifié des candidats avec des réserves ou des avis négatifs des rapporteurs.

La qualification est maintenant valable jusqu'au 31 décembre de la quatrième année qui suit son obtention. Mais elle ne permet pas de candidater sur les postes publiés entre le 1/1/12 et la date de la session de qualification de la cinquième année. Ainsi avons nous eu des dossiers de qualifiés 2010.

1.2 Les critères

Les dossiers sont étudiés sous les trois angles formation initiale, recherche, enseignement. Si le candidat a eu quelques charges collectives, c'est un plus pour le dossier mais cela n'est pas exigé.

Parmi ces trois critères, on demande qu'au moins la recherche et un des deux autres (formation initiale ou enseignement) dépendent directement de la section 27.

La section demande au moins une publication dans la spécialité de la thèse, conférence ou revue, reconnue comme de qualité par les spécialistes de la discipline. Il est hors de question d'établir un classement quelconque des revues et conférences. Rien n'est exigé sur le nombre d'auteurs. Mais, il n'est pas dans les habitudes de la discipline de publier à plus de trois ou quatre ; l'ordre des auteurs (alphabétique ou autre) varie beaucoup entre les équipes...

Un **enseignement** un peu faible en quantité peut toutefois être compensé par une excellente recherche ; l'inverse est vrai officiellement, mais dans les faits cela s'avère plus compliqué. 0 heure d'enseignement est quasiment rédhibitoire sauf quelques cas très particuliers. Ce pose de sérieux problèmes avec les premiers docteurs sous contrat doctoral sans possibilité d'enseigner, ainsi que pour de nombreuses thèses CIFRE sans possibilité d'enseigner. Nous trouvons aussi quelques thèses avec confidentialité des résultats et donc quasiment pas de production de ces résultats.

Le contenu des rapports de pré-soutenance de thèse entre en ligne de compte surtout lorsque la partie recherche semble légère ou lorsqu'il y a suspicion de dossier « mensonger ». Quelques rapports plutôt négatifs ont entrainé une non qualification. Nous avons d'ailleurs remarqué une augmentation du nombre de rapports de pré-soutenance dans lesquels les rapporteurs émettent des réserves ou tout du moins, n'étaient pas enthousiastes.

Les dossiers ne sont pas tous mono disciplinaires. Même si de plus en plus de docteurs sont doublement compétents, les frontières de la discipline semblent moins floues d'année en année comme par exemple pour la bioinformatique, les mathématiques appliquées, l'informatique médicale, l'image, le réseau, l'architecture (des machines) ou encore l'informatique industrielle. Nous arrivons à traiter ces dossiers de mieux en mieux (nous arrivons plus facilement à identifier dans ces dossiers, l'apport à la section).

Le jugement de tels dossiers reste toutefois problématique. Pour ces dossiers, nous regardons alors la composition des jurys – au moins un rapporteur 27ème -, la spécialité du directeur de thèse, les conférences (ou revues) dans lesquelles le candidat expose ses travaux (conférences d'informatique)

1.3 Les chiffres

- **Campagne 2014**

Mention	Nombre	% / Antares
---------	--------	-------------

Candidature déclarée irrecevable	10	0,37%
Déjà qualifié	1	0,25%
Dossier envoyé hors délais	7	0,74%
Dossier non parvenu	114	15,04%
NON	189	26,76%
OUI	435	55,63%
Renoncement du candidat	26	1,36%
Total	782	100%

Taux de qualification

Nb candidats	Nb dossiers examinés	Evaporation	Nb qualifiés	Taux qualifiés/nb inscrits Antares	Taux qualifiés/dossiers examinés	Taux qualifiés net (sans les hors section)
782	624	20,20%	435	55,63%	69,71%	78,94%

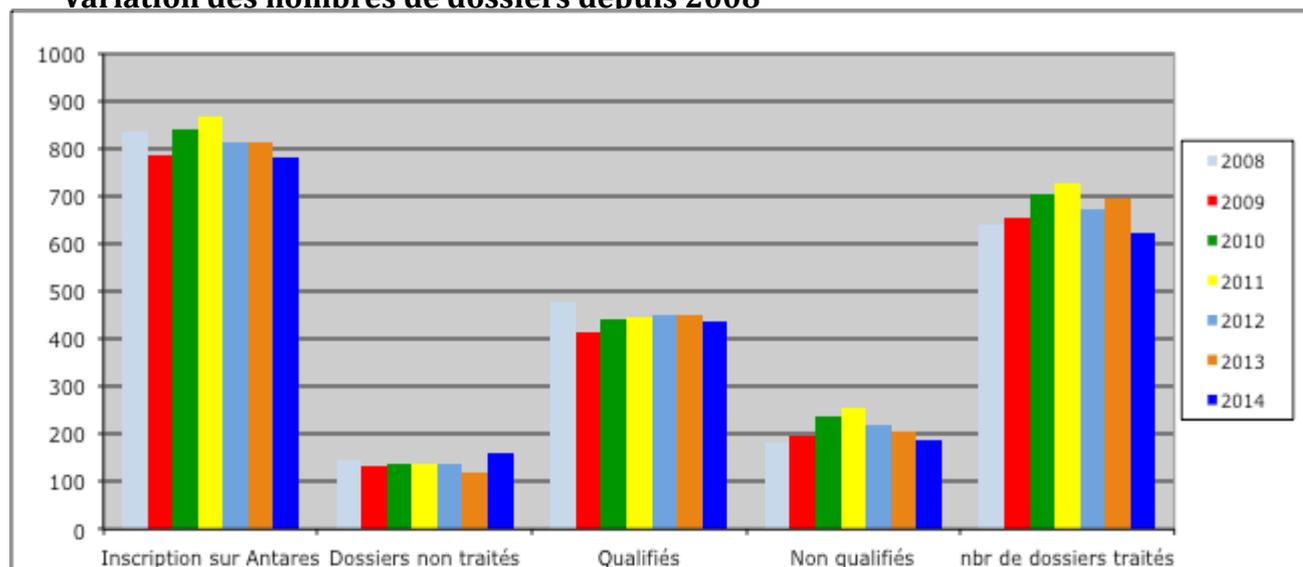
La cause d'irrecevabilité est quasiment exclusivement l'absence de pièces obligatoires comme le diplôme.

■ Motifs de non qualification

Refus	Nombre	%/non qualifiés
Dossier mal fait	15	7,94%
Hors section	73	38,62%
Problèmes en enseignement	35	18,52%
Problèmes en recherche	66	34,92%

1.4 Les graphiques

Variation des nombres de dossiers depuis 2008



femmes	nb candidates	%	nb examinés	%	hors section	%	qualifiées	%
2012	178	21,95%	146	21,89%	25	23,36%	91	20,22%
2013	181	22,29%	152	23,35%	23	22,55%	101	22,54%
2014	207	26,47%	172	27,56%	15	20,55%	126	28,97%

Lecture du tableau :

En 2012

Parmi les dossiers, on a 178 femmes soit 21,95%. (178 femmes en 2011 et 228 femmes en 2010)
;

Parmi les 450 qualifiés, on trouve 91 femmes soit 20,22% (sur 447 qualifiés en 2011, 90 étaient des femmes soit 20,13 % des qualifiés)

2 Qualifications Pr

2.1 Les critères

Les critères sont beaucoup moins clairs que pour les MCF : on exige en principe au moins une revue internationale récente et de bon niveau en informatique, un investissement collectif (soit pédagogique, administratif ou recherche), un enseignement complété par des supports de cours ainsi qu'une visibilité certaine en ce qui concerne la recherche (participation à des GT, organisation de colloques, relecteur de revue ou de conférences, ...), des encadrements au moins de master recherche sinon de thèse. Tout ceci reste cependant vraiment très théorique. Un dossier est un tout et une faiblesse dans une des rubriques ou un petit creux dans la production peut toutefois s'expliquer et ne pas être rédhibitoire.

2.2 Les chiffres

Taux de qualification

Nb candidats	Nb dossiers examinés	Evaporation	Nb qualifiés	Taux qualifiés brut/An tares	Taux qualifiés net/étudiés	Taux qualifiés net/étudiés-hors section
202	169	16,33%	103	50,99%	60,95%	70,54%

Mention	Nombre	% /
---------	--------	-----

		inscriptions
Candidature déclarée irrecevable	4	1,98%
Déjà qualifié	0	0%
Dossier envoyé hors délais	2	0,99%
Dossier non parvenu ou renoncement	26	12,87%
NON	66	32,67%
OUI	103	55,49%
Total	202	100%

▪ Motifs de Non Qualification

Motif	Nombre	%/non qualifiés
Dossier mal fait	16	24,24%
Hors section	17	25,76
Problèmes en enseignement	11	16,67%
Problèmes en recherche	22	33,33%

2.3 Les graphiques

En pourcentages

2.4 Remarques

- Les dossiers de collègues étrangers sont la plupart du temps jugés favorablement, sur des bases différentes des français. Les rapporteurs mettent en avant le peu d'enseignement dans certains pays comme l'Allemagne ou l'Angleterre. Nous avons d'ailleurs délivré de nombreuses dispenses d'HDR. Il faut donc être vigilant afin que l'investissement nécessaire à l'obtention d'une HDR pour les candidats français ne devienne pas finalement inutile et générateur de retards de carrière par rapport à des parcours plus rapides de chercheurs étrangers. Les étrangers les plus nombreux semblent être les italiens. Un cas particulier notable : un candidat étranger a été qualifié avec dispense alors qu'il est inscrit en HDR en France !
- Les dossiers pluridisciplinaires sont très rares chez les candidats PR
- Comme pour les MCF, de nombreux dossiers émanent d'anciens qualifiés qui demandent

un renouvellement de qualification. Le CNU regarde en principe, l'évolution des dernières années, et non le dossier dans sa globalité. Le renouvellement ne pose problème que dans le cas où le collègue n'a pas publié dans ces dernières années pour les PR ou s'il est "sorti du système" pour les MCF. Les élus SNESUP ont essayé de renouveler automatiquement mais sans y parvenir à chaque fois.

- Des MCF très fortement investis n'ont pas été qualifiés car il n'y avait pas une publication dans une revue internationale, minimum demandée par la section. Cette exigence s'est accrue fortement cette année.
- la non-qualification de candidats avec de très forts dossiers recherche mais qui avaient trop peu enseigné. L'équilibre a donc été réaffirmé avec des cas particuliers très rares pour des candidats qui ne pouvaient pas enseigner.
- une utilisation d'autres classements que le tristement célèbre CORE est apparue comme SJR Ranking qui n'est d'ailleurs pas plus intéressant que les autres, en tant qu'outil d'évaluation
- De nombreux présents ont trouvé qu'une trop grande normalisation des jugements s'installait. L'équilibre est important mais il faut se laisser une latitude autour d'un "qualifié type".

3 Discussions sur des questions générales

La part laissée aux discussions générales se réduit d'année en année. Ces discussions deviennent pourtant de plus en plus nécessaires car la présence des suppléants entraîne une perte de la mémoire de la section, au moins sur la mandature. Les méthodes de travail s'en trouvent perturbées et ralenties puisqu'il faut souvent reprendre des discussions sur des sujets qui auraient pu paraître réglés l'année précédente. Ainsi en est-il des dossiers rédigés dans une autre langue que le français, l'absence de pièces complémentaires demandées par la section, la signification du vote "abstention" vs "ne prend pas part au vote" etc.

La section va entamer la réflexion nécessaire sur la mise en place de la mission "PEDR". Cette discussion a pu démarrer pendant la session qualification mais a minima. Les sujets qui seront abordés pendant cette réflexion : les objectifs fixés par la section sur l'attribution d'une PEDR, les critères de choix des dossiers, le fonctionnement de la session, les propositions à émettre (les "quotas" par exemple).